



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

## Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

Vendredi 9 décembre 2016 – 9 heures

Préfecture de l'Eure – Salle Claude Monet

### COMPTE-RENDU

**Objet de la réunion : Avis sur les projets intercommunaux en cours (hors schéma intercommunal) et modification de la composition de la CDCI restreinte.**

**Annexes :** Liste d'émargement.

Le **Préfet** remercie les élus de s'être rendus disponibles pour cette commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Il rappelle que cette séance sans exigence de quorum fait suite à celle programmée le 22 novembre 2016 où cette condition n'avait pas été atteinte. Il précise, à ce titre, que l'ordre du jour est identique.

Le **Préfet** soumet à l'approbation de la commission le procès-verbal de la réunion précédente qui s'est tenue le 9 septembre 2016. Aucune remarque, observation, ajout ou retrait n'est fait. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le **Préfet** soumet à l'avis de la CDCI le projet de pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

Le **rapporteur** rappelle qu'il s'agit d'un projet porté par plusieurs collectivités au sein de plusieurs départements. Ce pôle métropolitain est compétent en matière de développement économique, tourisme et attractivité, environnement, santé et mobilité. Il ne s'agit que d'un transfert partiel et subsidiaire de compétences au pôle métropolitain qui ne se substitue aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) existants. La CDCI doit émettre un avis consultatif qui n'entraîne pas de conséquence juridique. L'enjeu porte essentiellement sur les conséquences de la création de ce pôle métropolitain sur la nouvelle carte intercommunale puisque les EPCI de l'Eure adhérents à ce projet, les communautés de communes de Quillebeuf-sur-Seine et de Beuzeville, sont concernés par des fusions avec d'autres EPCI. Il s'agit de respecter les choix émis par les collectivités ayant délibéré favorablement à ce projet. Après analyse juridique, trois options se présentent aux conseils communautaires des nouvelles intercommunalités issues des fusions :

- soit le maintien du *statu quo* avec une compétence territorialisée du pôle métropolitain sur les seules parties du territoire y ayant adhéré, à savoir les territoires des anciennes communautés de communes de Quillebeuf-sur-Seine et de Beuzeville ;
- soit l'extension du champ géographique à l'ensemble du territoire des nouvelles intercommunalités issues des fusions. Cette procédure nécessite une modification statutaire du pôle métropolitain prévue à l'article L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT) avec délibération des collectivités concernées ;
- soit le retrait complet du pôle métropolitain dans les conditions définies à l'article L. 5211-19 du CGCT.

Le **Préfet** demande s'il y a des souhaits d'intervention sur le projet de pôle métropolitain.

**Philippe Vanheule**, maire de Bosc-Roger-en-Roumois, souhaite exprimer de la part de plusieurs collègues de la communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne, de Roumois Nord, de Bourgtheroulde et de certains élus de Quillebeuf-sur-Seine le regret partagé de devoir prendre cette décision avant la création du nouvel EPCI, et que cela ne puisse être discuté par le futur conseil communautaire. Celui-ci est en effet tourné vers trois agglomérations : la partie de Quillebeuf-sur-Seine est engagée vers Le Havre, ce choix n'est nullement remis en cause ; celle de Bourgtheroulde et une partie de Roumois Nord sont orientées vers la métropole de Rouen ; et plusieurs communes d'Amfreville-la-Campagne ont émis le souhait de rejoindre l'agglomération de Louviers. Il aurait souhaité qu'on laisse le temps à la nouvelle communauté de communes de s'exprimer sur le sujet. Il suggère, au nom de ses collègues, que le futur organe délibérant puisse statuer sur ce point.

**Le rapporteur** indique qu'il existe là deux sujets qu'il convient de distinguer. Il s'agit ici que la CDCI émette un avis sur la création du pôle métropolitain. Cet avis prévu par les textes permet d'explicitier le projet et à chacun de manifester son point de vue dessus. Cela n'exclut pas la possibilité pour le futur conseil communautaire de s'exprimer sur le sujet à compter de son installation. Le nouvel EPCI sera libre de son choix concernant le positionnement qu'il adoptera vis-à-vis du pôle métropolitain.

En l'absence de nouvelle demande d'intervention, le Préfet met aux voix l'avis sur la création du pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine par scrutin à main levée.

Le nombre d'électeurs est de 47. Il y a 21 membres présents et 9 pouvoirs, soit 30 votants. Les résultats obtenus sont :

- Abstention : 3 ;
- Défavorable : 2 ;
- Favorable : 25.

La CDCI de l'Eure émet un *avis favorable* à la création du pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

**Le Préfet** soumet à l'avis de la CDCI la création d'un syndicat mixte issu de la fusion du syndicat intercommunal du bassin de l'Andelle (SIBA) et du syndicat mixte d'études d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon (SYMAC).

**Le rapporteur** précise que la CDCI est saisie de ce projet qui concerne également les deux départements de la Seine-Maritime et de l'Eure. La CDCI doit émettre un avis simple sur ce projet de fusion du SYMAC et du SIBA. Ce sont deux syndicats de rivière situés sur le bassin versant de l'Andelle. L'objectif est d'assurer l'exercice de la compétence GEMAPI au sein de cette unité hydrographique. Dans le cadre de la consultation des conseils municipaux en cours, une large majorité de ceux qui se sont exprimés a émis un avis favorable.

**Le Préfet** demande s'il y a des demandes d'intervention sur ce projet de fusion.

**Jacques Poletti**, maire de Vandrimare, indique que ce projet constitue une réponse de bon sens au regard de l'enjeu qu'il porte.

En l'absence de nouvelle demande d'intervention, le Préfet met aux voix l'avis sur la création du syndicat mixte issu de la fusion du SIBA et du SYMAC par scrutin à main levée.

Le nombre d'électeurs est de 47. Il y a 21 membres présents et 9 pouvoirs, soit 30 votants. Les résultats obtenus sont :

- Abstention : 0 ;
- Défavorable : 0 ;
- Favorable : 30.

La CDCI émet un *avis favorable à l'unanimité* à la création du syndicat mixte issu de la fusion du

SIBA et du SYMAC.

**Le Préfet** rappelle qu'il convient de modifier la composition de la formation restreinte de la CDCI. Celle-ci est chargée d'examiner les cas de retrait d'une commune au sein d'un syndicat, ou d'une communauté de communes pour adhérer à un autre EPCI à fiscalité propre en désaccord avec l'EPCI d'appartenance. Il s'agit de la procédure dérogatoire prévue à l'article L. 5214-26 du CGCT. Dans le cadre des modifications à apporter, il revient d'élire un nouveau membre au titre des collèges représentant les communes en remplacement de M. Maurey, passé membre du collège du conseil régional, et un nouveau membre au titre du collège du conseil régional en remplacement de M. Jamet.

**Le rapporteur** précise tout l'intérêt de la commission restreinte au regard de la complexité de constater le quorum en CDCI et de la nécessité prochaine de se prononcer sur les demandes de mutations d'une intercommunalité vers une autre, au regard des orientations qui ont été définies dans cette enceinte. Des demandes en ce sens pourront émerger tout au long de l'année. À cet égard, il est prévu que la CDCI soit réunie en formation restreinte pour les examiner.

**Le rapporteur** indique avoir reçu deux candidatures pour les deux sièges à pourvoir : celle de Marie-Noëlle Chevalier, maire du Neubourg, au titre des collèges représentant les communes et celle d'Hervé Maurey, conseiller régional, au titre du collège du conseil régional. Il précise qu'il convient d'appartenir aux collèges concernés pour pouvoir être candidat.

**Le Préfet** demande s'il y a d'autres candidats qui souhaitent se déclarer.

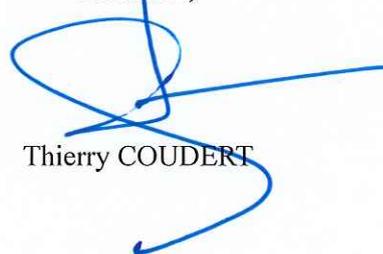
En l'absence de nouveau postulant, **le Préfet** met aux voix les deux candidatures par scrutin à main levée.

Pour le siège des représentants des communes, Marie-Noëlle Chevalier est élue à l'unanimité.

Pour le siège des représentants du conseil régional, Hervé Maurey est élu à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Préfet** lève la séance de la commission départementale de coopération intercommunale.

Le Préfet,



Thierry COUDERT

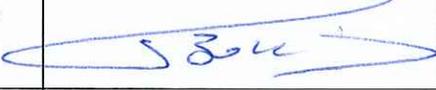
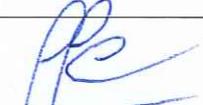
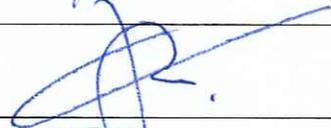
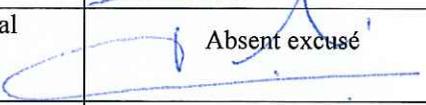
PRÉFECTURE DE L'EURE

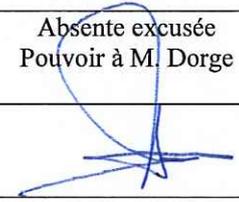
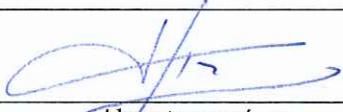
**Direction des Relations avec les Collectivités Locales**  
Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

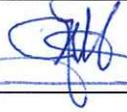
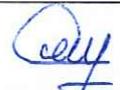
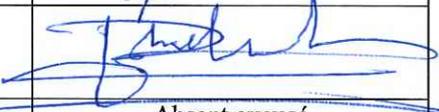
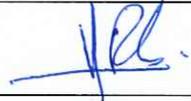
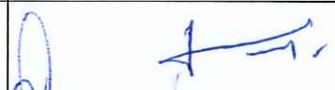
**REUNION DE LA CDCI**

vendredi 9 décembre 2016

FEUILLE DE PRESENCE

		SIGNATURE
ANTHIERENS André Maire de Carsix	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	Absent excusé Pouvoir à M. Montier
BLOUIN James Président de la Communauté de communes Gisors Epte Lévière	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé
BOREGGIO Sylvain Président de la Communauté de communes la Porte Normande	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
BOURDIN Joël Président du S.A.E.P. de la Charentonne	Représentant des syndicats mixtes et syndicats de communes	
BURETTE Guy Président de la Communauté de communes des Andelys et de ses environs	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé Pouvoir à M. Rouas
CHAUVIN Pierre Maire du Chamblac	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
CHERON Gérard Président de la Communauté de communes du canton de Breteuil	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	<del>Absent excusé</del> 
CHEVALIER Marie-Noëlle Maire du Neubourg	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	Absente excusée
COQUELET Jean-Jacques Conseiller Départemental	Représentant du conseil départemental	
COUREL Francis Maire de St Philbert sur Risle	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	Absent excusé
DORGE Christian Maire de Roman	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
DOSSANG Guy Vice-président du Grand Evreux Agglomération	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
DUCHE Frédéric Conseiller Départemental	Représentant du conseil départemental	Absent excusé 
DUVALLET Catherine Maire-adjointe de Val de Reuil	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
ESPALDET Pierre Président de la Communauté de communes du canton de Thiberville	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé

FORZY Perrine Présidente de la Communauté de communes du canton d'Etrépagny	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absente excusée
GERICS Philippe Président de la Communauté de Communes de l'Andelle	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé Pouvoir à M. Rousselin
HERVIEU Joël Président de la Communauté de communes rurales du sud de l'Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé
JACQUET Richard Vice-président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé Pouvoir à M. Prévost
JEANNE Danielle Maire d' Aulnay sur Iton	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	Absente excusée Pouvoir à M. Dorge
JOUYET Michel Président de la Communauté de communes Epte-Vexin-Seine	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
LAMARRE Nathalie Conseillère Régionale	Représentant du conseil régional	
LECORNU Sébastien Président du conseil départemental	Représentant du conseil départemental	Absent excusé Pouvoir à M. Rassaert
LEFRAND Guy Maire d'Evreux	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	Absent excusé
LEGENDRE Jean-Paul Conseiller Départemental	Représentant du conseil départemental	
LEPORTIER Pierre Maire d'Ezy sur Eure	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
LEROUX Etienne Président de la Communauté de communes du Vièvre-Lieuvin	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé
LEROUX Michel Président de la Communauté de communes de Pont Audemer	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé
LEROY Bernard Président de la Communauté d'Agglomération Seine Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé
MAUREILLE Jean-Michel Maire de Saint Pierre d'Autills	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
MAUREY Hervé Conseiller Régional	Représentant du conseil régional	Absent excusé
MONTIER Jean-Noël Maire de Mesnil en Ouche	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
OUZILLEAU François Maire de Vernon	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	Absent – excusé Pouvoir à M. Priollaud
PERRAUDIN Pascale Conseillère municipale de Grosley sur Risle	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	Absente excusée
PETITBON Alain Président de la Communauté de communes du pays de Verneuil sur Avre	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	

PLOUVIER Thierry Maire de Lyons la Forêt	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
POLETTI Jacques Maire de Vandrimare	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
PREVOST Lionel Vice-président de l'Intercom Risle et Charentonne	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
PRIOLLAUD François-Xavier Maire de Louviers	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
QUESTEL Bruno Maire de Grand Bourgheroulde	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	Absent excusé Pouvoir à M. Vanheule
RASSAERT Alexandre Conseiller Départemental	Représentant du conseil départemental	
RECOURS Alfred Vice-président du Syndicat mixte ouvert Eure Numérique	Représentant des syndicats mixtes et syndicats de communes	Absent excusé Pouvoir à M. Bourdin
REMY Jean-Claude Maire de Fleury sur Andelle	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	Absent excusé
ROUAS Mary-Dominique Président de la Communauté de communes du Roumois Nord	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
ROUSSELIN Jean-Claude Président de l' Intercom Risle et Charentonne	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
SCRIBOT Frédéric Président de l'Intercom du Pays Brionnais	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
VANHEULE Philippe Maire de Bosc Roger en Roumois	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	